



Salaire Impayé depuis Aout

Par **Marjorie**, le 11/10/2018 à 21:36

Bonjour,

Je suis Aide à domicile, ma patronne ne m'a pas payé le mois d'août. Depuis qu'elle a appris que je voulais partir elle me fait chier.

Là, j'attendais mes vacances depuis 9 mois, j'ai pris exprès le 8 septembre le jour de paiement comme ça je suis tranquille.

Du coup mes vacances ont été détruites, j'ai été à découvert de 600 € pendant les vacances. A ce jour, je n'ai toujours pas été payée. Je devais reprendre le boulot le 26 septembre mais comme je ne suis pas payée, je n'y suis pas retournée, je ne fais pas de bénévolat non plus.

Après plusieurs relances à mon boulot, leur dernier courrier dit que mon chèque m'attend au bureau que je ne devrais pas être surprise car il en a toujours été ainsi alors que, pas du tout, elle ne m'ont jamais payé par chèque, ça a toujours été par virement.

Je sais qu'elle font ça pour se couvrir comme ça elle marque la date des jours de paiement et, la seule en tort, c'est l'employée qui n'est pas allé chercher son chèque.

Je voudrais savoir si je peux toujours aller au prud'homme pour salaires impayés ? car, avec leurs magouilles, elles veulent faire croire que c'est ma faute car je ne suis pas allée chercher ce fameux chèque.

Merci de votre aide.

Par **P.M.**, le 11/10/2018 à 22:39

Bonjour,

En tout cas, vous avez eu tort de faire un abandon de poste sans même envoyer une lettre recommandée avec AR de prise d'acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur...

Le salaire est effectivement quérable et si vous ne l'aviez pas obtenu, ce que vous auriez dû faire c'est envoyer une lettre recommandée avec AR de mise en demeure avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...